

## Cdi à temps partiel restauration

Par cacie, le 05/04/2010 à 11:31

Bonjour,

je suis restauratrice et je voudrais faire un CDI à temps partiel de 13h heures hebdomadaire pour un poste de serveuse. Est-ce possible ? Merci de votre réponse.

## Par Didine31, le 05/04/2010 à 18:44

Bonjour,

Un contrat à temps partiel peut être à durée déterminée ou indéterminée. Le contrat doit être écrit sinon le salarié sera réputé travailler à temps complet. De plus, il doit contenir outre la rémunération, la qualification et la durée hebdomadaire, la répartition de la durée du travail.

La durée hebdomadaire que vous proposez de mettre en place ne pose aucun problème car elle est en deçà de la durée légale.

Cordialement.